CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

SESSION 2016

—

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

(Classes de première ES, L et S)

Durée: 6 heures

_

SUJET:

Aménager les villes pour réduire les inégalités sociales et spatiales : enjeux, moyens, résultats

Les documents suivants peuvent être utilisés pour appuyer le raisonnement dans la dissertation.

- <u>Document 1</u>: La métropolisation, source d'inégalités sociales et spatiales dans les villes françaises
- <u>Document 2</u>: Le projet de réaménagement de *La Grappinière*, un quartier de Vaulx-en-Velin dans le département du Rhône classé en ZFU (Zone Franche Urbaine)
- <u>Document 3</u>: La communauté d'agglomération Cap Excellence (Guadeloupe)

 Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault envisage de mettre
 en œuvre un tramway en 2019
- Document 4 : Une analyse des effets de la politique de rénovation urbaine
- Document 5 : Un bilan de la politique de la ville

Aucun fond de carte n'est fourni mais le candidat peut réaliser dans le corps du devoir des schémas aux échelles de son choix.

Consignes aux candidats

- Ne pas utiliser d'encre claire
- N'utiliser ni colle, ni agrafe
- Numéroter chaque page en bas à droite (numéro de page / nombre total de pages)
- Sur chaque copie, renseigner l'en-tête + l'identification du concours :

 Concours
 Section/Option
 Epreuve
 Matière

 C G L
 G E O G R
 0 0 1 0 1
 G E O G

<u>Document 1</u>: La métropolisation, source d'inégalités sociales et spatiales dans les villes françaises

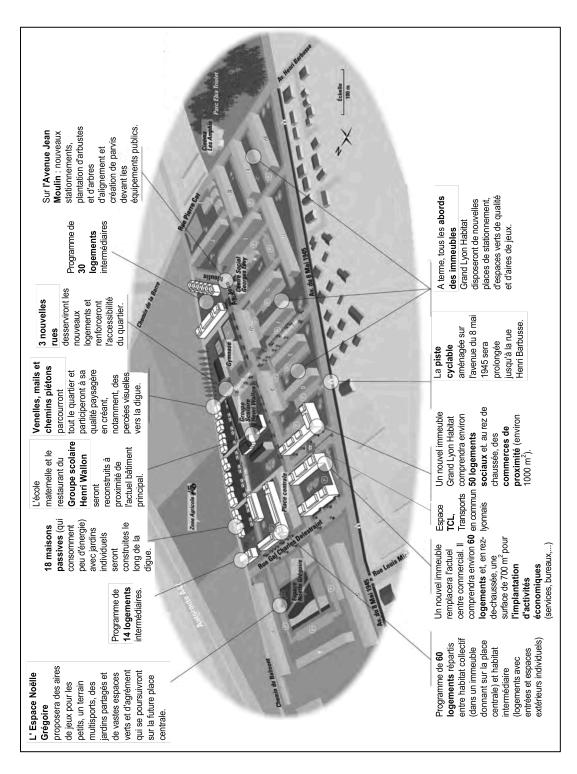
La métropolisation débouche sur des processus de concentration et de spécialisation fonctionnelle qui accroissent l'hétérogénéité entre les villes, mais aussi à l'échelle infra-urbaine. Dans l'espace urbain, tous les territoires ne sont pas intégrés au même degré au processus de métropolisation. Par exemple, le quartier d'affaires ou le technopôle deviennent des territoires métropolitains tandis que le quartier résidentiel ou l'espace de loisirs relèvent toujours de l'urbanité traditionnelle. L'hétérogénéité peut se retrouver à des échelles encore plus fines puisqu'un même bâtiment peut abriter des fonctions relevant du tertiaire supérieur (siège social par exemple) et du tertiaire banal (commerce de proximité).

La métropolisation est en outre un processus sélectif, qui privilégie les territoires déjà les mieux dotés. Elle favorise la concentration des richesses et contribue de ce fait à accuser les inégalités entre les villes et au sein de ces dernières. Elle augmente en particulier les écarts de revenus entre les populations alors que, dans le même temps, elle renchérit le coût du foncier dans des territoires soumis à une pression foncière importante. Ainsi, à l'échelle nationale, le revenu disponible brut par Francilien restait de 25 % supérieur à la movenne nationale. Mais comme les revenus des ménages vivant en dessous du seuil bas du revenu régional ont augmenté moins vite que ceux des autres ménages, l'accession au logement est devenue plus difficile pour les populations les plus démunies. En dix ans, le nombre de demandes de logements sociaux a augmenté de 20 %, tandis que l'Ile-de-France représente près des deux tiers des demandes nationales concernant l'application de la loi du Droit au logement. Les études récentes de l'INSEE montrent aussi que les inégalités sociales se spatialisent. Elles soulignent par exemple des disparités importantes de revenus entre les quadrants sud et ouest d'un côté, et les quadrants nord et est de l'agglomération. A une échelle encore plus fine, certains territoires se marginalisent, parfois au sein même d'une commune ou d'une aire urbaine. Les émeutes de 2005 ont rappelé l'existence de ces territoires de l'exclusion qui se sont développés à moins d'une demi-heure du centre de Paris.

Dès lors, la métropolisation accélère le creusement des inégalités sociales et spatiales, participant au développement des processus ségrégatifs. La paupérisation des territoires exclus de la dynamique métropolitaine se traduit par la présence d'emplois peu qualifiés, des taux de chômage importants, un revenu des ménages plus faible. Dans ces territoires, les rentrées fiscales sont moindres de sorte que le niveau d'équipement est plus bas. L'accès aux transports est plus difficile. Les populations sont alors doublement exclues de l'emploi métropolitain qui exige à la fois un potentiel de mobilité important et un niveau de formation élevé.

Source: REGHEZZA-ZITT Magali, *La France dans ses territoires*, SEDES, 2013

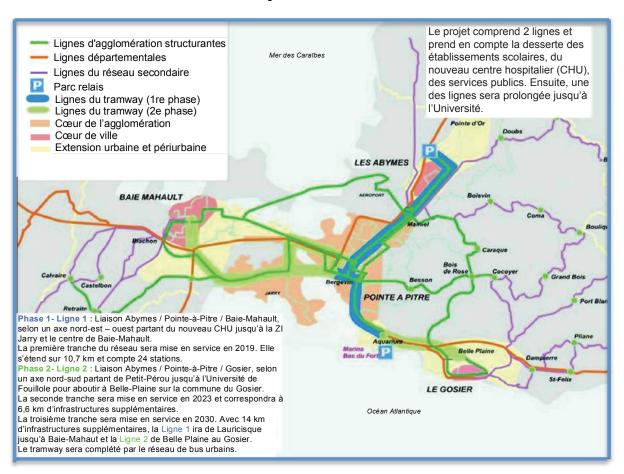
<u>Document 2</u>: Le projet de réaménagement de *La Grappinière*, un quartier de Vaulx-en-Velin dans le département du Rhône classé en ZFU (Zone Franche Urbaine)



Source: La Grappinière, un quartier pour tous, Agence Nationale du Renouvellement Urbain, Grand Lyon, commune de Vaulx-en-Velin, juin 2010 http://www.gpvvaulxenvelin.org/Publications

<u>Document 3</u>: La communauté d'agglomération Cap Excellence (Guadeloupe)

– Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault – envisage de mettre
en œuvre un tramway en 2019



La mise en œuvre du TCSP (transports en commun sur site propre) a été organisée en trois temps :

- La première tranche du réseau sera mise en service en 2019. Cette première phase de réalisation s'insère sur le corridor présentant le potentiel de demande le plus élevé et répond au besoin urgent de désenclavement des quartiers dits « politique de la ville ». Ce mode de transports fiable et attractif vise à encourager l'utilisation des transports en commun, à accompagner le développement urbain et à renforcer la mixité sociale.
- La seconde tranche sera mise en service en 2023. Elle empruntera la route dite « des Ecoles » due à la concentration d'établissements scolaires sur cette portion.
- La troisième tranche sera mise en service en 2030. A cet horizon, les 14 km d'infrastructures supplémentaires permettront de desservir la zone industrielle et portuaire de Jarry, afin de renforcer son développement économique.

Source : Site Internet de la communauté d'agglomération Cap Excellence, d'après article_tramway_ fag_10_sept_2013 http://www.capexcellence.net/index.php/Transport/Transport/tramway-de-capexcellence.html

Document 4 – Une analyse des effets de la politique de rénovation urbaine

Les responsables de l'ANRU [Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine] défendaient l'idée d'un changement d'image et de population par la diversité de l'habitat et la valorisation immobilière ; les sociologues craignaient de voir les plus pauvres déplacés dans le périurbain et les quartiers populaires se transformer en secteurs gentrifiés. Ni le premier, ni le second scénario se sont vraiment produits.

D'une certaine manière, les plus pauvres sont plutôt restés tout en étant reconcentrés dans certains lieux de la ville ou immeubles du quartier. Quant à ceux qui avaient un peu plus de ressources et des profils familiaux correspondant à la nouvelle offre de logements, une partie a préféré quitter le quartier avant d'être relogée, et une autre a saisi l'opportunité d'une relocalisation plus favorable ou d'un achat sur place, développant des formes d'entre-soi dans des petites résidences. En ce sens, il n'y a ni déplacements ni gentrification massifs, mais fragmentation interne. [...] La rénovation urbaine rend plus visibles des différenciations sociales préexistantes.

Les effets de cette politique bousculent également l'image du ghetto de relégation. En exprimant majoritairement le souhait de rester dans leur quartier, les ménages relogés ont rappelé leur attachement à des lieux qui sont à la fois sources de bénéfices et de désavantages. En montrant que des habitants pouvaient acheter leur logement, la rénovation a mis en évidence une diversité sociale interne à des quartiers jouant une fonction de « sas », à l'opposé du ghetto. En faisant le choix d'acheter dans ces quartiers, « ces petites classes moyennes » ainsi qu'elles s'auto-désignent, montrent à leur manière les limites de la mixité proposée : ces ménages restent mais à condition de pouvoir partager les même normes d'usage avec les proches voisins de leur résidence, et se mettre ainsi à l'écart du « ghetto ». [...]

Les ménages qui ont peuplé ces nouveaux logements s'apparentent à des passants du logement social, soit des jeunes en début de carrière résidentielle, de vie familiale et professionnelle, qui seront amenés à déménager à nouveau pour un logement plus grand, voire une maison plus loin. Toute la question est celle des remplaçants de ces jeunes ménages à plus long terme, et plus globalement, de l'effet de ces diverses mobilités en chaînes en terme de re-paupérisation du quartier.

Source: LELEVRIER Christine, « Casser le ghetto, chasser les pauvres ? Les effets paradoxaux de la rénovation urbaine », En finir avec les banlieues, le désenchantement de la politique de la ville, Thomas Kirszbaum dir., L'Aube, 2015, pp.139-140

Document 5 : Un bilan de la politique de la ville

François Hollande a abordé lors de sa conférence de presse, jeudi 5 février, la réforme de la politique de la ville, annoncée en 2012. Cette politique a été mise en place dans les années 1970 pour lutter contre ce que Manuel Valls a qualifié le mois dernier d'« apartheid territorial, social, ethnique » dans les quartiers populaires.

Pourtant, quarante ans après ces débuts, après des milliards d'euros dépensés en « plans banlieues » et la création de nombreuses agences, les inégalités territoriales subsistent en France. Pourquoi cet échec ? [...]

En quarante ans, la politique de la ville s'est institutionnalisée. [...] Collectivités territoriales, associations, entreprises et autres organismes publics participent à la politique de la ville, chacun à leur échelle. Au niveau national, il existe un ministère de la politique de la ville depuis 1990. [...] La définition des grandes orientations appartient au comité interministériel des villes, qui réunit tous les ministres concernés, sous l'autorité du Premier ministre ou du ministre de la ville, et au Conseil national des villes, placé auprès du Premier ministre. Ce dernier est composé d'élus, d'acteurs économiques, de syndicalistes, de responsables associatifs et d'habitants des quartiers. [...] Deux agences s'occupent également de financer la rénovation des quartiers dans les zones urbaines sensibles : l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et l'ACSÉ (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances). [...]

Le budget alloué à la politique de la ville fluctue aussi en fonction de l'actualité. Après les émeutes qui ont secoué les banlieues en 2005, les crédits du programme « politique de la ville » inscrits en loi de finances initiale (qui autorise les dépenses de l'Etat chaque année) ont augmenté significativement, pour baisser par la suite.

Jusqu'à l'année dernière, le maillage des territoires visés par la politique de la ville était extrêmement complexe : 751 zones urbaines sensibles (ZUS), dont 416 zones de redynamisation urbaine, 100 zones franches urbaines où les entreprises pouvaient obtenir des exonérations de charges fiscales. Près de 2 500 quartiers bénéficiaient de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés entre l'Etat et les collectivités territoriales dont 70 % étaient situés hors des ZUS. [...]

Depuis la promulgation de la « loi Borloo » pour la rénovation urbaine en 2003, les écarts de développement se sont accrus entre les ZUS, où vivent 7 % des Français, et le reste du territoire. Entre 2003 et 2010, le taux de chômage y a augmenté (de 17 à 21 % en 2010, contre 10 % hors ZUS). Près d'un tiers des habitants vivaient avec moins de 954 euros par mois en 2009, contre 12 % en dehors de ces zones. En 2008, le revenu fiscal moyen des ménages y était presque deux fois moindre qu'ailleurs, à 12 615 euros par an, contre 22 532 euros dans le reste de la France. Seule amélioration : le taux de réussite au brevet, qui a augmenté entre 2005 et 2010.

Source : NUSSBAUM Ania « Politique de la ville : quarante ans d'échecs », publié sur le site du *Monde.fr* le 5 février 2015, http://www.lemonde.fr/